

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Étaient présents :

M. Jean-Luc Fontaine, Maire

M. Bertrand Bagard, M. Lionel Dondin, adjoints

Mmes Virginie Grosjean, Martine Nuss, Sandrine Weber, Valérie Meoni et Jessica Sené et

MM Robert Baudinet, Patrice Humbert, Denis Lallemand, Emmanuel Ruhlmann et Guillaume Simon, les conseillers municipaux

Était absente : Mme Aline Devaux

A donné procuration :

Mme Laure Antoine à M. Jean-Luc Fontaine

Ajout d'une délibération : subventions aux associations 2025 (ajout accepté à l'unanimité)

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Audrey PETITPAS, Notaire à TOUL – 25 rue Drouas, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 92 – 05 rue de la Croix Burnée pour une superficie totale de 06 a 94 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

N'EXERCERA PAS son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Amandine JEAN, Notaire à NEUFCHATEAU – 04 rue du Colonel Renard, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 369 – Le Village Ouest pour une superficie totale de 00 a 26 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

Mr SIMON Guillaume ne prenant pas part au vote

N'EXERCERA PAS son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Damien GEGOUT, Notaire à NANCY – 57 rue Stanislas, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AC 71 – 11 rue Pasteur pour une superficie totale de 11 a 87 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

N'EXERCERA PAS son droit de préemption pour cet immeuble

TRAVAUX FUTUR PÉRISCOLAIRE : AVENANT N° 1 – VOSGES CHARPENTES

Le Maire rappelle les travaux du futur péricolaire en cours et passe la parole à Bertrand BAGARD, adjoint en charge des travaux.

Ce dernier propose à l'assemblée un devis de VOSGES CHARPENTES pour des travaux supplémentaires consistant à la protection des linteaux bois du bâtiment existant.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à : 2 922.00 € H.T. soit 3 506.40 € TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève à : 33 267.69 € H.T. soit 39 921.23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE le devis tel qu'il est présenté

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant

DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDITS

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le remplacement effectué aux services techniques suite au congé de maladie ordinaire de l'agent en place.

Les crédits au budget primitif 2025 n'ayant pas été prévus, il propose d'adopter la décision modificative ci-après :

SECTION	NATURE	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	012	6413	3 600 €
FONCTIONNEMENT	RECETTE	013	6459	3 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE la décision modificative telle que présentée

DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDITS

Le Maire propose d'adopter la décision modificative comme suit (annuités d'emprunts) :

SECTION	NATURE	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
INVESTISSEMENT	DEPENSE	016	1641	2 000 €
INVESTISSEMENT	RECETTE	013	1328	2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE la décision modificative telle que présentée

REMBOURSEMENT CONSOMMATION EAU GAEC ST BERNARDIN

Le Maire fait part au conseil municipal qu'au cours du printemps 2025, un compteur de relevé d'eau provisoire a été posé au profit du GAEC ST BERNARDIN de XEUILLEY, Mr PEULTIER Eric, lui permettant d'abreuver ses bêtes à proximité du stade de foot.

Après relevés, il a été constaté une consommation de **75 m3**.

Le Maire propose de lui établir un titre de recettes d'un montant de :

449.76 € (consommation/collecte/traitement eaux usées et taxes comprises)

➔ 75 m3 x 5.28 €/m3 TTC + 53.76 TTC (*organismes publics*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE la proposition telle qu'elle est présentée

AUTORISE le Maire à établir un titre de recette au nom du GAEC ST BERNARDIN de XEUILLEY

BULLETIN MUNICIPAL 2025 : TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES

Le Maire passe la parole à Virginie GROSJEAN en charge de l'élaboration du bulletin municipal.

Il précise que les entreprises apparaissant dans le précédent bulletin municipal seront contactées en priorité.

Il propose au Conseil Municipal de reconduire les montants 2024 et de valider les tarifs de publication ci-après :

- 1/8 de page (format paysage) : 65 €
- ¼ de page (format portrait) : 85 €
- ½ de page (format paysage) : 140 €
- 1 page (4^{ème} de couverture) : 500 €
- Page entière : 265 €

Les tarifs s'entendent « annonce publicitaire » fournie par l'entreprise ; aucune création ou modification ne sera effectuée par la commission communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE les tarifs de publication proposés ci-dessus

AUTORISE le Maire à régler le montant du coût de l'impression auprès de l'imprimeur

PRECISE que les montants des insertions publicitaires des entreprises seront recouvrés par la commune par l'émission d'un titre de recettes

REMBOURSEMENT ACHATS FAITS PAR UNE ÉLUE

Il est proposé de rembourser à Virginie GROSJEAN, conseillère municipale, la somme de **37.71 €** correspondant à l'achat de fournitures diverses pour la cérémonie du 11 novembre et pour les colis des anciens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration
(*Virginie GROSJEAN ne prenant pas part au vote*)

AUTORISE le remboursement de la somme telle qu'énoncée à Mme Virginie GROSJEAN

TARIFS PÉRISCOLAIRE – CANTINE – MERCREDIS DE LOISIRS – CENTRE DE LOISIRS 2025-2026

Délibération ajournée

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AUX SERVICES TECHNIQUES CONTRACTUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel pour les missions d'agent des services techniques polyvalent en milieu rural ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'entretien de la commune (tonte, balayage, bâtiments communaux, entretien du cimetière....)

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet à raison de 35 h 00 hebdomadaires, catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE la proposition du Maire

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le mouvement du personnel périscolaire ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à raison de **18 h 00** hebdomadaires, catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procuration

VALIDE la proposition du Maire

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – Année 2025

Le Maire passe la parole à Lionel DONDIN en charge des associations qui propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

	PROPOSITIONS	VOTÉ PAR LE CM
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1 500 €	1 500 €
ETOILE SPORTIVE DE XEUILLEY	1 500 €	1 500 €
APEXT	500 €	500 €

LES AMIS DE ST REMI	300 €	300 €
MAISON POUR TOUS	900 €	900 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000 €	2 000 €
CONSERVATOIRE DU SAVOIR FAIRE	300 €	300 €
SOCIETE DES PECHEURS	500 €	500 €
CLUB CONTACT	250 €	250 €
COMITE DES FÊTES	0 €	0 €
XEUILLEY KARATE DO	0 €	0 €
TOTAL	7 750 €	7 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et procuration, Mme Valérie Meoni s'étant abstenue

VOTE les subventions 2025 selon le détail ci-dessus

Il est demandé qu'un mail soit envoyé par l'Adjoint en charge des associations à l'AFR et au Directeur du groupe scolaire au titre de la Coopérative scolaire pour leur rappeler l'obligation d'effectuer la demande en bonne et due forme d'ici à fin janvier 2026.

PRECISE que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2025 au compte 65748

- M. Denis Lallemant quitte le Conseil et donne procuration à Mme Sandrine Weber -

RAPPORT D'ACTIVITÉS CCMM - PÉRIODE 2020 - 2025

Considérant l'article L 5211-39 au Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un EPCI adresse un rapport d'activité au Maire de chaque commune,

Considérant que ce rapport retrace l'activité de la Communauté de communes Moselle Madon pour la période 2020 – 2025.

Considérant que le Maire doit en faire communication au Conseil Municipal en séance publique ;

Ayant entendu l'exposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations

PREND ACTE du rapport d'activités joint à la présente délibération

Fin du conseil 19h45

Jessica Sené, secrétaire de séance

QUESTIONS DIVERSES :

- Vœux le samedi 3 janvier 2026 à 18h
- Projet de loto organisé par une association de défense des animaux à la salle polyvalente
- Point de collecte des sapins de Noël sur la place de la Mairie à partir du 26 décembre
- Distribution de compost sur la commune par la Covalom au printemps prochain.